



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Suppression de 2 300 emplois d'ici à 2022 chez ArianeGroup

Question écrite n° 19681

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, sur l'annonce par la direction d'ArianeGroup de la suppression de 2 300 emplois d'ici à 2022. La filière spatiale est une industrie de pointe, vitrine d'une Europe construite sur de la coopération de plusieurs acteurs répartis dans différents territoires. Le lanceur Ariane est un des symboles de coopération européenne réussie. La société franco-allemande ArianeGroup a démontré la faisabilité d'une mise en commun de laboratoires, bureaux d'étude, de moyens de production, bancs d'essais, de savoir et de compétences et d'une industrie qui gagne sur le volet économique. Dans la période récente, le monde de la conquête spatiale a fortement évolué. De nouveaux acteurs se sont installés, notamment aux États-Unis avec Space X et Blue Origin, les chinois et des indiens. Dans ce paysage, la direction d'ArianeGroup a annoncé vouloir supprimer 2 300 emplois, correspondant à plus d'un quart des effectifs actuels, à horizon 2022. Tous les sites d'ArianeGroup en Allemagne et en France seraient touchés, qu'ils travaillent indifféremment sur le spatial ou le militaire. Certains sites verraient leurs effectifs diminués de plus de 30 %, avec les répercussions sur les territoires où sont implantés ces établissements. Alors que des échéances majeures pour la filière spatiale sont programmées, notamment les premiers lancements Ariane 6 à partir de 2020 et une interministérielle européenne de l'espace en fin 2019, cette annonce suscite beaucoup d'inquiétude. Un droit d'alerte a été déclenché par le comité central d'entreprise en début d'année 2019 et est en cours d'instruction. Aussi, il souhaiterait connaître la position de son ministère sur cette question. Il lui demande si l'État français peut s'engager à surveiller attentivement de plan de restructuration.

### Texte de la réponse

Le contexte international du secteur spatial connaît des évolutions majeures depuis quelques années avec l'émergence de nouveaux acteurs privés qui ont modifié les modèles économiques et diminué drastiquement les prix. Le budget national consacré au spatial en France reste cependant le deuxième plus important par habitant au monde, après celui des États-Unis (35 euros contre 110), et la compétitivité de la filière des lanceurs spatiaux est un sujet majeur pour l'État français. En 2014, alors que la mutation du secteur s'amorçait, le programme de développement du lanceur Ariane 6, qui est financé par les États européens et bénéficie d'une large contribution française, a été lancé. L'objectif était de répondre aux enjeux de compétitivité du secteur tout en assurant une autonomie d'accès à l'espace de l'Union européenne (UE) : une nouvelle organisation avait alors été entérinée qui délègue à ArianeGroup, filiale d'Airbus et de Safran, la responsabilité des travaux de conception du lanceur (en plus de sa fabrication), dans le but de rationaliser les coûts de production et proposer des services de lancement à des prix compétitifs. La nouvelle structure a mis en œuvre le programme de développement du nouveau lanceur et la production des premiers exemplaires industriels a été lancée à la fin de l'année 2018. Dans cette période, l'entreprise a embauché plus de 1 500 personnes et créé plusieurs nouvelles lignes de production aux standards de l'industrie 4.0 (production des P120 au Haillan et assemblage horizontal du lanceur aux Muraux). Alors que la phase de conception d'Ariane 6 s'achève, le marché est tendu et les prix du marché pour les services de lancement sont plus bas qu'envisagé au démarrage du programme. ArianeGroup a ainsi

décidé en 2018, dans le cadre d'un plan de compétitivité interne présenté aux actionnaires, de réduire ses effectifs annuellement d'environ 3 % jusqu'en 2022 (1 300 salariés sur 5 ans), notamment en ne remplaçant pas les départs en retraite. Ceci doit être interprété comme une preuve d'agilité d'un nouvel acteur privé européen qui doit réussir une transition très attendue sur un marché concurrentiel. On observera d'ailleurs que Space X, son principal concurrent, en pleine croissance, a également annoncé en janvier dernier une diminution de son personnel (- 10 %) afin de conserver son avance actuelle sur le marché. En tout état de cause, l'Etat suit avec une grande attention la mise en œuvre du plan de continuité d'ArianeGroup et continuera d'accompagner l'industrie européenne des lanceurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Cubertafo](#)

**Circonscription :** Dordogne (3<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19681

**Rubrique :** Emploi et activité

**Ministère interrogé :** [Affaires européennes](#)

**Ministère attributaire :** [Économie et finances](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2019](#), page 4579

**Réponse publiée au JO le :** [15 octobre 2019](#), page 8853